

A. Tarifs des manutentions

Tranches	A1. Terminal Combiné (TC)	A2. Autoroute Ferroviaire (AF)
< 80.000	32,00 € par UTI	58,00 € par SR
80.000 - 100.000	31,50 € par UTI	51,00 € par SR
100.001 - 120.000	31,00 € par UTI	46,00 € par SR
120.001 - 140.000	30,50 € par UTI	43,00 € par SR
> 140.000	30,00 € par UTI	42,00 € par SR

Surcharge manutention verticale suivant systèmes spéciaux (NIKRASA)*	20,00 € par SR
Surcharge manutention verticale sur/de wagons spéciaux (ex. Lohr, Cargo-Beamer, Mega-Swing, etc.)	20,00 € par SR
Surcharge modification des cales sur wagons spéciaux Lohr	32,00 € par coque
Rabais promotionnel pour nouveaux trafics sur l'Autoroute Ferroviaire (AF)	10,00 € par SR (voir détails ci-annexés)
Manutentions supplémentaires	32,00 € par manutention supplémentaire
Frais administratifs pour réservations manuelles	9,20 € par réservation

* Equipement NIKRASA (coques) à mettre à disposition par le client

Voir détails des modalités d'application et de facturation ci-annexés

B. Frais de stockage et de parking

UTI GERBABLE		Import et Export	
À partir de la date d'arrivée et pour une durée illimitée		Gratuit	
Quantité maximale acceptée en simultané pour un même client		10	
si > 10 UTI en simultané sur site pour le même client		sur demande	
UTI Frigo *	Dès mise sous tension	25,00 € par TEU / 24 hrs	
	Manutention supplémentaire	32,00 € par manutention	
ADR/RID**		< 108 hrs	Gratuit
	Stockage	> 108 hrs	30,00 € par TEU / 24 hrs
	Manutention supplémentaire		32,00 € par manutention

UTI NON GERBABLE		Import et Export	
		< 24 hrs	Gratuit
		> 24 hrs - 168 hrs	8,00 € par UTI / 24 hrs
		> 168 hrs	16,00 € par UTI / 24 hrs
UTI ADR/RID **	Stockage	> 108 hrs	30,00 € par UTI / 24 hrs
	Manutention supplémentaire		32,00 € par manutention

Semi-Remorque (SR)		Import et Export	
IN/OUT		< = 48 hrs	Gratuit
IN/OUT		> 48 hrs - 120 hrs	9,00 € par semi. / 24hrs
IN/OUT		>120 hrs	18,00 € par semi. / 24hrs
SR Frigo *	Dès mise sous tension		50,00 € par semi. / 24 hrs

* Contrôle de la température non inclus ** Voir liste des classes autorisées sur www.cfl-terminals.lu

C. Prestations techniques

Coût horaire main d'œuvre (06:00 - 22:00 hrs)	47,70 € par heure
Supplément nuit (22:00-06:00 hrs)	15%
Supplément samedi	40%
Supplément dimanche	70%
Pesage d'un camion sur la bascule	10,50 € par passage
Pesage selon norme SOLAS en présence du camion (incl. 1 certificat VGM)	35,00 € par passage
Pesage selon norme SOLAS avec prise en charge de l'UTI via TERBERG (incl. Transfert terminal - Truck et 1 certificat VGM)	80,00 € par passage
Fourniture plomb standard	1,00 € par plomb
Fourniture plomb maritime (norme ISO / PAS 17712:2013)	2,00 € par plomb
Étiquette code danger	3,00 € par étiquette
Plaque orange (sans chiffres)	5,00 € par plaque
Chiffre à coller	1,00 € par chiffre
Sangle	20,00 € par sangle

D. Prestations ferroviaires

Desserte trains	Trains < 700m AF ou Train Combiné	301,00 € par desserte
Desserte trains	Trains < 700m ou AF + Train Combiné (2 lots) ou trains > 700m	492,00 € par desserte
Modification rames hors desserte		330,00 € par modification
Manœuvre pour rames et wagons		333,00 € par manoeuvre
Triage de wagons (par la bosse) incl. formation du train		35,00 € par wagon
Dételage locomotive		30,00 € par dételage
Attelage et assistance test de freins		63,00 € par attelage et assistance
Visite technique		247,00 € par visite

Annexe: Modalités d'application et de facturation

Sous A. : Tarifs des manutentions

Pour tout nouveau client, les tarifs de la première tranche seront appliqués par défaut la première année. Les clients existants nous communiqueront un prévisionnel des volumes escomptés en fin d'année. Le tarif de base qui leur sera appliqué mensuellement, pendant toute l'année, correspondra à celui de la tranche immédiatement supérieure au volume annuel annoncé (prix intérim).

Pour tous les clients, une réconciliation sera opérée au début de l'année suivante (une fois les volumes réels constatés) afin de leur appliquer, si nécessaire, la régularisation tarifaire correspondant à la différence entre le prix intérim payé pendant l'année par le client et le prix réel selon les volumes atteints.

Dans l'hypothèse où plusieurs sociétés appartenant à un même groupe utilisent les prestations indiquées sous A1 et/ou A2, les volumes consolidés du groupe seront pris en compte lors de la réconciliation prix intérim/prix réel selon les volumes atteints.

Sous A. : Rabais promotionnel pour nouveaux trafics sur l'Autoroute Ferroviaire (AF)

Le rabais est applicable au jour de démarrage du train, pour une période de douze mois consécutifs, si toutes les conditions suivantes sont remplies :

- 1) Nouvelle destination
- 2) Train régulier selon la définition des Conditions d'Accès
- 3) Trafic de 12 mois minimum. Si le trafic devait s'avérer inférieur à 12 mois consécutifs, quelle qu'en soit la raison, CFL terminals refacturera au client les rabais qui lui auront été concédés pendant la période

Sous B. : Frais de stockage et de parking

Entrée Route : La période de calcul commence au moment du « Gate-In » UTI/SR validé et se termine au moment de départ définitif du train du terminal ou du « Gate-Out » UTI/SR.

Entrée Rail : La période de calcul commence au moment du « Rail-In » validé et se termine au moment du « Gate-Out » UTI/SR validé.